Assemblée Générale Ordinaire annuelle

dimanche 22 novembre 2020, par Secrétariat Association Moto-Liberté (Date de rédaction antérieure : 31 janvier 2021).

Assemblée Générale Ordinaire de l’asbl "Moto-Liberté"

Toutes les personnes désireuses de participer à l’Assemblée Générale sont les bienvenues, soit en temps que :

- participant pour voir comment fonctionne l’association
- membres et avoir une voix pour les décisions de l’association (payement d’une cotisation)

Informations pratiques

- **Date** : samedi 31 janvier 2021
- **Heure** : 16h jusqu’à ce que l’AG est terminée
- **Lieu** : Bureau de l’Auto-École Liberté
- **Adresse** : 16, Place Cardinal Mercier à 5500 Dinant

Fonctionnement

- Organisation de l’association
- Devenir membre et ses avantages

Ordre du jour

- Démission ou élection d’administrateur (si il y a et si c’est le cas une demande doit être faite par mail)
- Modification des statuts : il faut que dans l’objet des statuts les termes "Moto-Gymkhana" et "Hyper-Maniabilité" soit indiqué pour être en règle avec la nouvelle fédération belge de Moto-Gymkhana qui se met en place.
- Vérification des comptes de l’année 2020 et budget de 2021
- Préparation des activités de 2021
- Mise en place des règles pour les stages 2021
- Gestion des motos de l’asbl
- FMWB, Adeps.
- Divers (à prévenir si il y en a)